

POLITIQUE DU GROUPE EN TERMES DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

La direction de Gruppo Concorde S.p.A. s'engage, en mettant à disposition des ressources humaines, instrumentales et économiques, à poursuivre des objectifs d'amélioration de la sécurité et de la santé du personnel et de protection de l'environnement, en tant que partie intégrante de son activité et en tant qu'engagement stratégique de l'entreprise dans toutes ses activités de groupe.

L'entreprise s'engage à fournir des conditions de travail sûres et saines, pour la prévention des accidents, des maladies professionnelles et pour le respect de l'environnement. Elle s'engage également à travailler conformément à la législation en matière de santé, sécurité et environnement. Elle s'engage à adhérer aux normes volontaires ISO 45001 et ISO 14001, à en appliquer et respecter les exigences.

Elle identifie les dangers issus des différentes activités, des sources et des situations dangereuses, en évalue les risques et adopte des mesures adaptées de prévention et de protection afin de s'engager dans l'élimination des dangers et dans la réduction des risques pour la santé et la sécurité ; elle s'engage également à analyser les aspects environnementaux, identifiant ceux qui sont significatifs et promouvant des activités visant la protection de l'environnement, y compris la prévention de la pollution.

Gruppo Concorde garantit la consultation et la participation des employés pour renforcer et maintenir le système de gestion à travers l'implication des employés et de leurs représentants dans les activités et à travers la diffusion de la conscience à tout le personnel quant aux objectifs de l'entreprise et au développement d'une culture tournée vers le respect de l'environnement et vers la prévention des accidents et des maladies professionnelles.

Gruppo Concorde affirme fermement le respect des lois en vigueur dans tous les pays où il opère à travers ses sites de production (Italie, États-Unis, Russie, France).

La direction de Gruppo Concorde refuse fermement toute forme d'exploitation du travail des mineurs, d'exploitation du travail forcé, d'adoption de politiques discriminatoires, d'empêchement des travailleurs de se réunir en associations.

La direction de Gruppo Concorde condamne explicitement toute forme d'abus et de harcèlement sur les lieux de travail.

La présente politique constitue un cadre de référence pour fixer les objectifs suivants au niveau de l'entreprise en termes de santé, sécurité et environnement :

1. Respecter les lois et les normes en vigueur en matière environnementale, respecter les autorisations données à l'entreprise et les dispositions volontaires auxquelles elle a adhéré ; si possible, respecter des prescriptions internes plus strictes et sévères que celles prévues par les normes en vigueur ;
2. Prévenir les dysfonctionnements et les inefficacités, plutôt que les éliminer à la suite, à travers l'identification des causes et le contrôle des processus internes à chaque poste spécifique ;
3. Viser l'amélioration constante des performances environnementales et des technologies, à travers l'adoption de mesures de contrôle visant à réduire le risque d'accidents résiduel lors de l'interaction entre homme, machines et installations ;
4. Réduire le niveau d'exposition des employés aux risques pour la santé dérivant de la manutention manuelle des charges ;
5. Maintenir dans le temps des mesures vouées à limiter et contraster la diffusion de virus à caractère pandémique ;
6. Développer des solutions technologiques avec une attention particulière pour la réduction des risques environnementaux, de pollution et de sécurité, et afin d'obtenir une meilleure efficacité du traitement et de l'épuration des émissions atmosphériques polluantes et des émissions d'odeurs des processus de production ;

7. Augmenter au maximum la récupération des rebuts crus et cuits et des eaux issus du processus de production, en les réutilisant au sein des entreprises du Gruppo Concorde, de manière à réduire le gaspillage des ressources et la production de déchets ;
8. Gérer au mieux les ressources énergétiques et naturelles, en faisant davantage appel à des sources d'énergies renouvelables ;
9. Contrôler et réduire l'empreinte carbone de ses activités en vérifiant régulièrement ses émissions de carbone des objectifs 1, 2 et 3 ; Mettre également en œuvre des plans d'amélioration continue pour réduire les émissions de CO₂ ;
10. Accroître les performances en termes de santé, sécurité et environnement chez les prestataires, sous-traitants et fournisseurs, en les impliquant dans le système de gestion santé, sécurité et environnement du groupe, et en choisissant des fournisseurs très fiables en termes de respect de l'environnement et de la sécurité ;
11. Poursuivre, dès la phase de conception, la promotion auprès des clients d'une culture de consommation durable, grâce à la création de produits durables dont l'emballage est facilement recyclable ;
12. Poursuivre, dès les activités de conception, les normes les plus élevées en matière de santé et de durabilité du produit céramique, dans le but de garantir au client l'absence de risques pour la santé et un véritable bien-être du foyer ;
13. Améliorer la gestion des processus partagés au niveau du Groupe afin d'accroître les performances du système de gestion santé, sécurité et environnement de ses entreprises membres grâce à des synergies communes.

Gruppo Concorde fait connaître ce document et le diffuse à toutes les entreprises qui en font partie, à ses employés, aux fournisseurs de biens et services, aux prestataires, ainsi qu'à toutes les parties concernées.

Le présent document est sujet à nouvelle analyse et à révision régulière, en raison de changements du contexte organisationnel, des attentes et des exigences des parties concernées, et de nouvelles stratégies ou modifications de stratégie de la part du groupe.

Fiorano Modenese, le 27/06/2022

Le président de Gruppo Concorde

Luca Mussini